



Compte Rendu - Assemblée générale extraordinaire électorale du CED – 17.04.2018

Le quorum est de 13 voix

4 procurations :

- VILA Valérie pour COLLOMP Nicolas à GUBERT Laetitia
- LEGENDRE Emmanuel pour LEGENDRE Marion à ESTEVE Laurent
- LARGAUD Elodie pour MARTIN Nathan à ARNAL Michel
- BOSQ Catherine pour GIBELIN Louis à ESTEVE Matthieu

Présents : ARNAL Michel, ARNAL Valentin, AUZET Débora, ESCOFFIER Mireille, ESTEVE Matthieu, GUBERT Laetitia représentante légale de GUBERT Loïs, SANTI Clémentine représentante légale des enfants SANTI Louis et Lubin(2), VERNET Elise représentante légale des enfants VERNET-PONCET Romane et Raphaël (2), GUERRIN Dominique, Rossi Eva, AUGER Marion, Malfettes Carine représentante légale de NANNUCCI Luigi, GAUTHIER Calixte, ESTEVE Laurent.

Nombre de voix : 20

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut se tenir.

Marion AUGER assurera la fonction de secrétaire.

Déroulement :

- Election d'un nouveau comité directeur
- Constitution du nouveau bureau
- Questions diverses

Les membres restants du comité directeur sont démissionnaires.

Il faut au minimum 6 volontaires pour constituer un Comité Directeur.

Il est fait appel aux candidats.

Se présentent :

ARNAL Michel, ARNAL Valentin, AUGER Marion, ESTEVE Laurent, ESTEVE Mattieu, GAUTHIER Paul, ROSSI Eva



Le vote est organisé.

Les voix sont réparties de la manière suivante :

ARNAL Michel : **17**

ARNAL Valentin : **14**

AUGER Marion : **14**

ESTEVE Laurent : **14**

ESTEVE Mattieu : **14**

GAUTHIER Paul : **14**

ROSSI Eva : **13**

Tout le monde est élu au comité directeur.

Il faut maintenant se réunir pour élire à minima un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(ère).

Le CD se retire et élit le nouveau bureau :

Président : ESTEVE Laurent

Secrétaire : ARNAL Michel

Trésorière : AUGER Marion

La première mission du nouveau CD va être de chercher une solution afin d'assurer les cours pour les enfants.

La constitution du nouveau bureau va permettre d'entamer les démarches pour avoir accès au compte du club.

En effet, c'est le manque d'accès au compte qui a contraint les 4 membres restants à annuler la compétition du 08.04.2018 qui devait être organisée par le CED.

Questions diverses:

Dominique : Qu'allez-vous faire exactement ?

Laurent : Nous allons continuer à chercher des solutions pour pouvoir assurer des cours. La ligue sera contactée.

Dominique : Comment allez-vous faire pour la compétition de Veynes (le 3 juin) ? Comment les enfants pourront-ils s'inscrire ?

Laurent : Les parents seront contactés par mail, et devront indiquer si leur enfant participera ou non à cette compétition. Je me chargerai de monter le matériel nécessaire sur place en fonction du nombre de participants.

Dominique : Qu'allez-vous faire du matériel et comment aller vous faire pour les tenues?

Laurent : Les tenues seront rendues en fin d'année comme cela l'avait été indiqué lors de la réunion d'information au sujet des démissions.

Dominique : Bruno voudrait récupérer les deux malles qu'il avait fabriquées et prêtées au club.

Laurent : Tu les récupères quand tu veux.

Clémentine : En tant que parents, comment seront-nous informés ?

Laurent : Par mail.

Laetitia : Lois participera à la compétition de Veynes.

Dominique : Moi aussi.

Clémentine : Et l'année prochaine ? Comment cela se passera-t-il si vous ne trouvez pas de solutions ?

Laurent : Vous en serez informés par mail ou téléphone avant la rentrée..

Eva : J'ai le contact d'un journaliste à qui on pourrait demander d'écrire un article pour trouver un maître d'armes.

Clémentine : Avez-vous pris des dispositions pour solutionner le problème ?

Laurent : On va voir ce qu'il est possible de faire mais il est difficile de trouver une personne qualifiée pour enseigner l'escrime.



Carine : On aurait pu être mis au courant, je suis atterrée. J'aimerais qu'à l'avenir, on soit plus informés.

Clémentine : Oui ce serait bien.

Laetitia : On a fait remonter les CR.

Marion : le problème est qu'aucune autre solution n'ait été envisagée... à part ces démissions

Laurent : La bêtise qu'on a faite, c'est de ne pas avoir également démissionné tous les 4. Ils auraient été obligés de demander la dissolution du club et pour cela il faut réunir une AG avec la moitié des adhérents.

Calixte à Laetitia : Pourquoi es-tu là alors que tu as démissionné ?

Laetitia : Je représente Lois, moi je suis en mutation de club.

Laurent : Ils ont déjà recréé un club sur Digne.

Michel : Par respect pour les adhérents, vous auriez pu attendre la fin de l'année et faire une transition.

La séance est levée à 20heures 15.

La secrétaire intérim

Marion AUGER